

Élections européennes 201

GANDE ■ La campagne électorale s'affiche officiellement depuis hier

casse-tête des panneaux

ont dû se creuser
ur faire en sorte
ffiches des vingt-
candidates aux
es figurent sur
aux d'affichage,
epuis hier.

ne Jourdan

nd Hauchecorne
aire de Mareau-
Prés (1.307 ha-
arlait la semaine
de « catastro-
our qualifier le
e panneaux né-
l'affichage élec-
s sa commune
élections euro-
du dimanche

gt-cinq listes et
nts d'affichages,
disposer, théori-
de cent pan-
oin du compte,
d avec la préfec-
té décidé de ne
qu'à deux en-
la commune »,
il. Comme cela
toujours pas,
sortirons les an-
neaux en bois ».

auration
IX
aux

de, pour éviter
nses, sachant
un panneau re-
une centaine
n lourd tribut,
petites commu-



ENFILADE. Geoffrey et Romain, employés de la commune de Mareau-aux-Prés, installent les derniers panneaux, datant d'une vingtaine d'années, en bois. PHOTO MYLÈNE JOURDAN

nes, comme celle de San-
teau, 366 âmes. Nicole
Desprez, première magis-
trate, dispose d'une dou-
zaine de panneaux. Or, il
lui en faudra cinquante.
« Je pense faire coller trois
affiches sur un seul pan-
neau, mais avant, je dois
vérifier si c'est possible ».

Richard Senegas, élu à
Presnoy, à la tête de
245 administrés, préfère
aborder le problème avec
humour. « On va procéder
à un tirage au sort, pour
savoir qui sera sur l'un de
nos huit panneaux », plai-
sante-t-il. Plus sérieuse-
ment, il envisage de faire
coller les affiches sur le

mur attenant à la mairie.
Après réflexion, il réalise
qu'« il n'y a même pas la
surface nécessaire pour les
mettre à cet endroit ! »

À Dordives, 3.054 habi-
tants, la restauration de
vieux panneaux est à l'étu-
de. Utiliser ceux où l'on
appose les annonces de
festivités également. « Les
grandes pourraient peut-
être prêter aux petites ? »,
interroge par ailleurs le
maire, Jean Berthaud.

Les maires élus en mars
dernier sont pris de court.
Ceux qui n'en sont pas à
leur premier mandat ne
sont pas surpris. « On
s'était débrouillé en

2009 », se souvient Ber-
trand Hauchecorne. Sauf
que ce scrutin présentait
cinq listes de moins... Ex-
périence à l'appui, l'édile
prédit que « les toutes pe-
tites listes n'imprimeront
pas d'affiches ». Ou même,
qu'elles ne comptent pas
assez de militants pour
remplir tous les panneaux
d'affichage de la circon-
scription. Il doute même
qu'elles auront la capacité
à fournir des bulletins.

Si les élus se sont dé-
brouillés pour que la dé-
mocratie fonctionne, il
n'est pas dit que tous les
panneaux soient remplis. ■

■ CIRCULAIRE

Alertée par les mairies, la
préfecture du Loiret a
établi une circulaire.

Obligation. Il est obliga-
toire de réserver des em-
placements pour apposer
des affiches. Chaque can-
didat doit bénéficier de la
même surface.

Scission. Si le nombre de
panneaux est insuffisant,
les communes peuvent les
scinder en plusieurs par-
ties. À condition que les
parties consacrées à cha-
que liste soient de taille
identique ; que chaque
partie permette l'apposi-
tion de deux affiches de
grand et petit format (qui
annonce la tenue des réu-
nions électorales) ; la scis-
sion doit respecter l'ordre
des panneaux prévu par
tirage au sort : elle doit
s'effectuer verticalement.

Fait maison. « Rien n'in-
terdit que les communes
mettent en place des pan-
neaux qu'elles réalisent
elles-mêmes ».

Débord. « Des emplace-
ments pourront être déli-
mités sur les murs des bâ-
timents publics ».

Réduction. Des communes
réduisent le nombre
d'emplacement. Ce qu'il
est possible de faire, si le
nombre légal d'emplace-
ment - au moins un à
côté de chaque bureau de
vote - est respecté et à
condition d'en avoir infor-
mé les candidats.